

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1814

4 septembre 2010

### SOMMAIRE

AmTrust Re Delta .....	87047	Euro International Reinsurance S.A. ....	87047
Audace S.A. ....	87036	EVI .....	87066
Audace S.A., SPF .....	87036	Financière Hôtelière Européenne S.A. ...	87029
Baltic Shipyards Holding S.à r.l. ....	87026	Fordella Holding S.A. ....	87065
Banice Architectes S. à r.l. ....	87029	Fordella S.A., SPF .....	87065
BETA Hotel Financing Luxembourg S.à r.l. .....	87030	Gain Capital Participations II S.A., SICAR .....	87066
Billington Holding S.A. ....	87068	Gain Capital Participations SA, SICAR ...	87067
Billington S.A., SPF .....	87068	Gex Investissements S.à r.l. ....	87067
Bip Company .....	87030	Glanbia Luxembourg S.A. ....	87069
Blanchisserie Monplaisir S.A. ....	87033	Glofin Real Estate S.A. ....	87070
Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A. .....	87026	Groupe Atrium S.A. ....	87026
Boucherie Meyrer S. à r. l. ....	87033	GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l. .....	87067
Brasserie Beim Mil, S.à r.l. ....	87035	Hakoris S.à r.l. ....	87070
Bull's-Eye Property Lux II SA .....	87027	Hezias B.V. ....	87071
Calatrava Re .....	87036	High Tide CDO DNS 1 S.A. ....	87072
Canton S.A. ....	87028	Immobilière C.JANS & Associés S.A. ....	87071
Cerere Lux S.A. ....	87045	K4Com S.A. ....	87072
Chempart S.A. ....	87046	K Manco 2 S.A. ....	87057
DAM Invest S. à r.l. ....	87038	Kydee S.A. ....	87031
Einer Energy S.à r.l. ....	87038	Modim International S.A. ....	87066
Elica International S.à r.l. ....	87045	NIS Holdings S.à r.l. ....	87034
Energy Asset Management S.à r.l. ....	87055	Nordbat S.A. ....	87070
EPISO Cake S.à r.l. ....	87056	Olvin Company .....	87030
EPISO Office 8 S.à r.l. ....	87056	Rubus International S.à r.l. ....	87058
Ernst August Carree II S.à r.l. ....	87055	Transmideast S.A. ....	87071
Euro Freight Car Finance S.A. ....	87057		

**Baltic Shipyards Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.239.

Par résolutions signées en date du 7 mai 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, avec siège social au 1, Rue Pletzer, L-8080 Bertrange en tant que Réviseur d'Entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Référence de publication: 2010091737/14.

(100102383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.224.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 juin 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Xavier Pauwels, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Anthony Yick Kin Huang, administrateur de classe A, avec adresse au 21, Arlington Street, SW1A 1RN Londres, Royaume-Uni;

- James Oswald Jacoby Jr, administrateur de classe A, avec adresse au 100, Morgan Keegan Drive, 72202 Arkansas, Etats-Unis;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2) Renouvellement du mandat de commissaire de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091744/22.

(100102384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Groupe Atrium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.003.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 juin 2010*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. La nomination d'un nouvel administrateur, M Michaël BODART, domicilié à B-6700 Arlon, rue de Rédange 27.

Son mandat prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

FISCOBELUX S.A.

27, route de Luxembourg

L-4761 PETANGE

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010091910/18.

(100101801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Bull's-Eye Property Lux II SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.026.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Bull's-Eye Property Lux II S.A.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139.026, constituée suivant acte reçu le 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 1546 du 21 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carole COÏS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 1.750.000.-(un million sept cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 250.000.-(deux cent cinquante mille euros) à EUR 2.000.000.-(deux millions d'euros) par l'émission de 1.750 (mille sept cent cinquante) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, par apport en numéraire. Les 1.750 actions nouvellement créées seront souscrites par l'actionnaire unique Allfin Holding Luxembourg S.à r.l.

2.- Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.750.000.-(un million sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 250.000.-(deux cent cinquante mille euros) à EUR 2.000.000.-(deux millions d'euros) par l'émission de 1.750 (mille sept cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'admettre à la souscription des 1.750 actions nouvelles, l'actionnaire unique, savoir la société Allfin Holding Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Madame Carole COÏS, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 1.750 (mille sept cent cinquante) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.750.000.-(un million sept cent cinquante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 2.000.000 EUR. (deux millions d'euros) divisé en 2.000 (deux mille) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Les détenteurs des Actions sont ci-après repris comme les "Actionnaires".

87028

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, C. COÏS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29523. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091749/64.

(100101988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Canton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.344.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, Luxembourg le trente juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Nicoletta LEONE, employée privée, demeurant à Luxembourg;

«Le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique de la société de droit luxembourgeois CANTON S.A.:

RAMADI CORP, ayant son siège social à Arango Orillac Building 2<sup>nd</sup> floor East 54<sup>th</sup> Street, Panama, société de droit panaméenne;

«Le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 20 mai 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société «CANTON S.A.», ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 130.344, a été constituée suivant acte reçu par le Notaire Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, le 29 juin 2007, acte publié le 10 septembre 2007 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1.933.

2. Le capital de la Société s'élève à € 31.000 (trente un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de la valeur nominale de € 100 (cent euros) chacune.

3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société «CANTON S.A.».

4. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à ce jour.

5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

6. Le mandant a l'intention de dissoudre la Société avec effet immédiat.

7. En sa qualité de liquidateur de la société «CANTON S.A.», le mandant déclare qu'il est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel, connu ou inconnu, de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution, sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

8. Les livres et documents de la société «CANTON S.A.», seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite, le comparant-mandataire a signé avec Nous, Notaire

Signé: N. LEONE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29527. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093242/44.

(100102323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

**Banice Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 87, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.242.

L'an deux mil dix, le deux juillet.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Bogdan BANICE, architecte, né à Constantza (Roumanie), le 3 mars 1975, demeurant à L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "BANICE ARCHITECTES S.à r.l.", avec siège social à L-1260 Luxembourg, 97, rue de Bonnevoie, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 570 du 13 juin 2005,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 106.242.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Bogdan BANICE, prénommé.

III.- Monsieur Bogdan BANICE, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1260 Luxembourg, 97, rue de Bonnevoie, à L-8440 Steinfort, 87, rue de Luxembourg, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Steinfort."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Bogdan BANICE, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 juillet 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010091753/41.

(100102086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Financière Hôtelière Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.048.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 2010*

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas WARGNY avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2010091861/13.

(100102337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**BETA Hotel Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.137.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 12 juillet 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010091761/15.

(100102058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Olvin Company, Société Anonyme,  
(anc. Bip Company).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.412.

—  
L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIP COMPANYY (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 151412, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 17 février 2010, publié au Mémorial C numéro 660 du 29 mars 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale en OLVIN COMPANYY.

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en OLVIN COMPANYY.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de OLVIN COMPANY."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de neuf cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. HÜBSCH, A. THILL, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 28 juin 2010. Relation: GRE/2010/2151. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091764/48.

(100101703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Kydee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.735.

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KYDEE S.A. ", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152.735, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 20 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1205 du 9 juin 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristiana SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital à concurrence de 4.520.000,- EUR (quatre millions cinq cent vingt mille euros), pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 4.551.000,-EUR (quatre millions cinq cent cinquante et un mille euros), par la création et l'émission de 45.200 (quarante cinq mille deux cents) actions nouvelles de 100,- EUR (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de 4.520.000,- EUR (quatre millions cinq cent vingt mille euros), pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 4.551.000,- EUR (quatre millions cinq cent cinquante et un mille euros), par la création et l'émission de 45.200 (quarante cinq mille deux cents) actions nouvelles de 100,- EUR (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée constate que les 45.200 (quarante cinq mille deux cents) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par de l'actionnaire unique de la Société à savoir par Madame Jacqueline BIZET, née à Paris le 26 octobre 1928 demeurant au 116, boulevard Haussmann, F75008 Paris, France, ici représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

et libérées intégralement moyennant apport en nature de quarante-cinq mille deux cent (45.200) parts sociales, représentant 99,99% du capital social de la société civile de droit français "SCI ETHEL", avec siège social à F-75008 Paris, 4, rue Chambiges, constituée suivant acte reçu par Maître Guillaume CATHIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Christophe MONTRÉ, Guillaume CARTIER, Amaury L'HERMINIER, Elisabeth BOUTON-HUGUES et Alain DEBAINS, notaires associés» titulaire d'un office notarial à Pantin (Seine Saint Denis), 30, rue Hoche en date du 10 juin 2010, ayant un capital social quatre millions cinq cent vingt mille cent euros (4.520.100,- EUR) représentées par quarante-cinq mille deux cent et une (45.201) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) évaluées à 4.520.000,- EUR (quatre millions cinq cent vingt mille euros).

#### *Déclaration*

La valeur des apports de Parts Sociales à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'une attestation datée du 17 juin 2010 délivrée par la gérance de la société civile de droit français "SCI ETHEL" apportée qui atteste que:

1. Madame Jacqueline BIZET est propriétaire des quarante-cinq mille deux cent (45.200) parts sociales apportées;
2. toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. l'associée est la seule titulaire des Parts Sociales et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales;
4. aucune des Parts Sociales n'est grevée par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Parts Sociales, et aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers serait en droit d'exiger que les Parts Sociales lui soient transférées;
6. Conformément au droit applicable et aux Statuts, les Parts Sociales sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités requises au Luxembourg et en France consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant cet apport en nature.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la gérance et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, CLERC sous la signature de Monsieur Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises, en date du 17 juin 2010, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

«Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 4.551.000,- EUR (quatre millions cinq cent cinquante et un mille euros), représenté par quarante cinq mille cinq cent dix (45.510) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 3.800,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SCHMIT, M. MAYER, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2010. Relation: GRE 2010/2177. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093355/99.

(100103551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

---

**Blanchisserie Monplaisir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 20, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 76.757.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2010, les actionnaires constatent le changement de dénomination du commissaire aux comptes, la nouvelle étant G.T. Experts Comptables S.à.r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. Le mandat du commissaire se terminera en l'an 2013.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010091768/14.

(100102103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Boucherie Meyrer S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 32, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 55.925.

—  
L'an deux mil dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Robert MEYRER, maître-boucher, né à Luxembourg, le 29 mars 1967, demeurant à L-5774 Weiler-la-Tour, 9, rue des Sports.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "BOUCHERIE MEYRER, S.à r.l., société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-1880 Luxembourg, 32, rue Pierre Krier, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 560 du 31 octobre 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale sous seing privé en date du 5 avril 2001, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 222 du 8 février 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2010, publié au Mémorial C, numéro 1120 du 28 mai 2010,

inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 55.925.

II.- Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Robert MEYRER, préqualifié.

III.- Monsieur Robert MEYRER, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000.-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) au montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-) représenté par mille (1.000) parts sociales de soixante-quinze euros (EUR 75.-) chacune.

*Souscription, Libération*

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par l'associé unique, préqualifié, par incorporation de résultats reportés, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît formellement.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales de soixante-quinze euros (EUR 75.-) chacune.

Les mille (1.000) parts sociales appartiennent à Monsieur Robert MEYRER, maître-boucher, né à Luxembourg, le 29 mars 1967, demeurant à L-5774 Weiler-la-Tour, 9, rue des Sports.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Robert MEYRER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2010. Relation: LAC/2010/28498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 juillet 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010091770/58.

(100101984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.579.620,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

—  
EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales du 21 juin 2010, l'associé de la Société KKR European Fund III, Limited Partnership détient:

- 18.606.008 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- 18.606.008 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- 18.606.008 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
- 18.606.008 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
- 18.606.008 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
- 2.349.692 parts sociales de catégorie B1;
- 2.349.692 parts sociales de catégorie B2;
- 2.349.692 parts sociales de catégorie B3;
- 2.349.692 parts sociales de catégorie B4;
- 2.349.692 parts sociales de catégorie B5;

et l'associé de la Société Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited détient:

- 1.192.509 parts sociales de catégorie A1;
- 1.192.509 parts sociales de catégorie A2;
- 1.192.509 parts sociales de catégorie A3;
- 1.192.509 parts sociales de catégorie A4;
- 1.192.509 parts sociales de catégorie A5;

- 935.091 parts sociales de catégorie B1;
- 935.091 parts sociales de catégorie B2;
- 935.091 parts sociales de catégorie B3;
- 935.091 parts sociales de catégorie B4;
- 935.091 parts sociales de catégorie B5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Stefan Lambert  
*Gérant*

Référence de publication: 2010092844/36.

(100101981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Brasserie Beim Mil, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 6, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 29.595.

L'an deux mille dix, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Emil Michel FERBER, rentier, né à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 02 mai 1944, demeurant au 8 rue de Lutzhausen, L-9650 Esch-sur-Sûre;

2.- Madame Maria Luise RENNER, rentière, née à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 septembre 1944, demeurant au 21 rue St. Gilles, L-4133 Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, et agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société «BRASSERIE BEIM MIL S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au rue Boltgen, L-4038 Esch-sur-Alzette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29 595,

constituée originellement sous la dénomination de «BRASSERIE ENNERT DEN ARKADEN S.à r.l.» suivant acte notarié du 16 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1989 sous le numéro 76 et page 3634 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 24 mars 1989, contenant le changement de la raison sociale en celle adoptée actuellement, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1989 sous le numéro 221 et page 10564,

ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

Les associés DECIDENT la dissolution anticipée de la Société «BRASSERIE BEIM MIL S.à r.l.» et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Les associés DECIDENT de nommer aux fonctions de seul liquidateur de la Société:

l'associé, Monsieur Emil FERBER, rentier, né à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 02 mai 1944, demeurant au 8 rue de Lutzhausen, L-9650 Esch-sur-Sûre.

*Troisième résolution*

Les associés DECIDENT d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. M. FERBER, M. L. RENNER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8222. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010091773/49.

(100102246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Calatrava Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.233.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de renommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Tomas Garcia Madrid, Président du Conseil d'Administration, demeurant Avda Carondelet n° 26, 28.043 Madrid
- M. Manuel Garrido y Ruano, Administrateur, demeurant C/ Oria nD 23,28.002 Madrid
- M. Fernando Aldana Laso, Administrateur, demeurant CI Orense n° 10, 28.020 Madrid
- M. Claude Weber, Administrateur, demeurant au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2010.

2) L'Assemblée nomme BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle "Le Dôme" Espace Pétrusse, L-2013 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Signature

Référence de publication: 2010091792/23.

(100102011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Audace S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Audace S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.241.

L'an deux mille dix.

Le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "AUDACE S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 39.241,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 279 du 26 juin 1992,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 août 1995, publié au Mémorial C numéro 553 du 28 octobre 1995

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE (4.750) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement

sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de QUATRE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 4.750.000.-), représenté par QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE (4.750) ACTIONS d'une valeur nominale MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET QUARANTE-DEUX CENTS (€ 117.749,42), représenté par QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE (4.750) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 16 novembre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 630 du 11 août 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en AUDACE S.A., SPF. Modification de l'article 1, alinéa 1, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de AUDACE S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 3.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article seize (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en AUDACE S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) - 1<sup>er</sup> alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>er</sup> alinéa.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de AUDACE S.A., SPF.

*Quatrième résolution*

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2010. Relation: EAC/2010/7759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010094798/90.

(100105462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**DAM Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.197.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 juillet 2010 que:

M. Chlodwig Reuter, gérant de la Société, demeurant professionnellement à 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 9 juillet 2010.

Suite à ce qui précède, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Gordon Tichell, gérant

- M. Steven Cohen, gérant

- M. Paul Mousel, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

*Pour la Société*

Max Kremer

Référence de publication: 2010091826/19.

(100102304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Einer Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 154.463.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Einer Energy Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, in due process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Suzana Guzu, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy under private seal given on June, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions either directly or through a branch, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may also, either directly or through a branch, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, carry out all transactions pertaining directly or indirectly to international trade in fuel oil, gas oil, jet fuel, diesel, bio-diesel, naphtha and any other distilled oil product, liquefied natural gas.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name “Einer Energy S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at two hundred and twenty-five thousand (EUR 225,000.00) represented by two hundred and twenty-five thousand (225,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

In addition to the Company's share capital, there may be set up a premium account. The shareholders can decide to increase such premium account, at any time, by resolutions of shareholders taken in compliance with article 16, paragraph 2 of the Articles.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder, in case that the Company has one shareholder, or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles in case of plurality of shareholders.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

**Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case that the Company has one sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder, in case that the Company has one shareholder, or of one of the shareholders in case of plurality of shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers) composed of managers divided into two categories, respectively denominated category A managers and category B managers (hereinafter respectively, the Category A Managers and the Category B Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may



be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 14.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager.s or agent.s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

**Art. 16.** The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder, in case that the Company has one shareholder, or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in case of plurality of shareholders.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the two hundred and twenty-five thousand (225,000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- Einer Energy Holding S.à r.l., prenamed . . . . .	225,000	EUR 225,000.00
Total: . . . . .	225,000	EUR 225,000.00

The amount of two hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 225,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Gunnar NORDSLETTEN, Company Manager, born on January 2, 1979 in Stavanger, Norway, with personal address at 71/32 Novocheremushkinskaya 191, 117420 Moscow, Russian Federation;

- Mr. Arie MAZUR, Entrepreneur, born on July 29, 1972 in USSR, with personal address at 32, Stratheden Road, North York, Ontario, Canada;

##### *Category B Manager:*

- Mr. Serge BIJNENS, Company Manager, born on December 29, 1964 in Wilrijk, Belgium, residing at 3, rue Munster, L-2610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2. The address of the Company is fixed 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Einer Energy Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, directement ou via une succursale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société pourra également, directement ou via une succursale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser toutes opérations afférant directement ou indirectement au commerce international de fuel, essence, kérosène, diesel, bio-diesel, naphta et tout autre produit pétrolier distillé, gaz naturel liquéfié.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «Einer Energy S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 225.000,00) représenté par deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

En plus du capital social de la Société, un compte de prime d'émission pourra être créée. Les associés peuvent décider d'augmenter le compte de prime d'émission, à tout moment, par résolutions des associés pris suivant l'article 16, paragraphe 2 des Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique, dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul associé, ou par une décision de l'assemblée générale des associés, dans l'hypothèse où la Société a plusieurs associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, conformément à l'article 19.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique, dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul associé, ou d'un des associés dans l'hypothèse où la Société a plusieurs associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance) composé de gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement gérants de catégorie A et gérants de catégorie B (ci-après respectivement, les Gérants de catégorie A et les Gérants de catégorie B). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 14.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, qu'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B est présent ou représenté, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des

bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés, dans l'hypothèse où la Société a plusieurs associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique, dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul associé, ou aux associés, dans l'hypothèse où la Société a plusieurs associés, au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociales	Libération
- Einer Energy Holding S.à r.l., prénommée . . . . .	225.000	EUR 225.000,00
Total: . . . . .	225.000	EUR 225.000,00

Le montant de deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 225.000,00), a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Gunnar NORDSLETTEN, administrateur de sociétés, né le 2 janvier 1979 à Stavanger, Norvège, résidant au 71/32 Novochemushkinskaya 191, 117420 Moscou, Fédération Russe;

- M. Arie Mazur, entrepreneur, né le 29 juillet 1972 en URSS, ayant sa résidence au 32, Stratheden Road, North York, Ontario, Canada;

##### *Gérant de catégorie B:*

- M. Serge BIJNENS, administrateur de sociétés, né le 29 décembre 1964 à Wilrijk, Belgique, ayant sa résidence au 3, rue Munster, L-2610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

2. L'adresse du siège social est fixée au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GUZU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 juillet 2010. Relation: lac/2010/32827. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010100645/359.

(100113052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

#### **Elica International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.001,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.683.

#### — EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert L-2453 au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010091844/15.

(100101685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

#### **Cerere Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 130.731.

L'an deux mil dix, le trois juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CERERE LUX S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 2072 du 24 septembre 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 130.731.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Madame Elisabeth LASKY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

La présidente nomme Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondernange, comme scrutateur. Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société CERERE LUX S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

4.- Divers.



II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société CERERE LUX S.A. en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.15 heures.

*Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LASKY, P. WEILER, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25822. Reçu 12.-€ ( douze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010091802/55.

(100101912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Chempart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 143.305.

L'an deux mille dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CHEMPART S.A.", R.C.S. Luxembourg N°B 143.305, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2995 du 19 décembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent mille euros (400.000.-EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement



constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2010. LAC/2010/29836. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091807/50.

(100101734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**AmTrust Re Delta, Société Anonyme,  
(anc. Euro International Reinsurance S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.459.

In the year two thousand ten, on the third day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company " EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A." public limited company incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, route de Bitbourg,

incorporated by the undersigned notary, then residing in Luxemburg-Eich, on December 18<sup>th</sup> 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 145 published on March 25<sup>th</sup> 1997,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B number 57459.

The meeting was presided by Mr. Denis REGRAIN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Lena LAUER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Valérie COQUILLE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1) Change of the name of the Company into AmTrust Re Delta.

2) Conversion, with effect as of May 26<sup>th</sup> , 2010, of the currency of the corporate capital from EUR into USD, (rate of conversion of May 26<sup>th</sup> 2010: EUR/USD = 1,217800)

3) Fully restate the articles of incorporation (in order to introduce an English and French version of the Articles of Incorporation).

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

*First resolution*

The General Meeting decides to change the name of the Company into "AmTrust Re Delta".

*Second resolution*

The general meeting decides to convert, with effect as of May 26<sup>th</sup>, 2010, the currency of the corporate capital from EUR into USD (at the exchange rate on 26<sup>th</sup> May 2010: EUR/USD = 1,217800), so to change the capital from actually ten million two hundred twenty five thousand eight hundred thirty seven point sixty two euro (10.225.837,62- EUR) into twelve million four hundred fifty three thousand twenty five point zero five United States Dollars (USD 12,453,025.05 USD).

*Third resolution*

The general meeting decides to fully restate the Articles of Incorporation in order to introduce an English and French version of the Articles of Incorporation which shall have the following wording:

**Chapter I. Form, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a public limited liability company ("société anonyme") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg") and by the present articles.

The Company will exist under the name of "AmTrust Re Delta".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to effect, in Luxembourg or abroad, all reinsurance operations, except direct insurance operations, the direct or indirect participation in all companies or undertakings with the same or a similar corporate object and which may favour the development of its activities, more generally all operations on movables or on real estate, commercial, civil or financial operations which are directly linked to the corporate object.

**Art. 4. Duration.** The company is formed for an unlimited duration. The company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the company is set at twelve million four hundred fifty three thousand twenty five point zero five United States Dollars (USD 12,453,025.05) divided into twenty thousand (20.000) shares, without nominal value, fully paid in.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form and the Company will at all times maintain a register for that purpose.

### Chapter III. Board of directors, Supervision of the accounts

**Art. 7. Board of Directors.** The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by the telefax, cable, telegram or e-mail or each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or e-mail another director as his proxy.

A proxy may only be given to another Director.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

A quorum of the board shall be the presence of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors presents or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any member of the board of directors or by the licensed manager.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 12. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any directors or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonable incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegate, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Supervision of the accounts.** The supervision of the accounts of the Company will be entrusted to an external auditor ("réviseur d'entreprises") approved by the "Commissariat aux Assurances". The external auditor will be appointed by the meeting of the shareholders of the Company.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the power conferred upon it by law.

**Art. 16. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of May of each year, at 12.00 a.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 17. Other general meetings.** The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors made in the forms provided for by law.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointed in writing or by telefax, cable, telegram or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any member of the board of directors or by the licensed manager.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 20. Appropriation of Profits.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 22. Applicable law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as well as with the law of December 6<sup>th</sup>, 1991, concerning the insurance and the reinsurance, as amended.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

#### Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le trois juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A. " une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L1273 Luxembourg, 19, rue du Bitbourg,

constituée suivant acte reçu par le soussigné, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 145 du 25 mars 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57459.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis REGRAIN, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Lena LAUER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie COQUILLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement du nom de la société en AmTrust Re Delta.
- 2) Conversion avec effet au 26 mai 2010 de la devise du capital social d'EUR en USD (taux de conversion au 26 mai 2010: EUR/USD = 1,217800).
- 3) Refonte complète des Statuts (pour introduire une version anglaise et française des statuts de la société).

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la société en "AmTrust Re Delta".

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de convertir avec effet au 26 mai 2010 la devise du capital social de son montant actuel d'EUR en USD et de convertir en conséquence le capital de dix millions deux cent vingt cinq mille huit cents trente sept virgule soixante deux euros (10.225.837,62-EUR) en douze millions quatre cent cinquante-trois mille vingt cinq point zéro cinq Dollars des Etats-Unis (12,453,025.05 USD).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de faire une refonte complète des statuts afin d'introduire une version anglaise et française des statuts et dont la version française a la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La société anonyme adopte la dénomination «AmTrust Re Delta».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établies dans la Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par résolution du Conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet d'effectuer, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises avec un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus particulièrement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières directement liées à l'objet social.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.

### **Chapitre II. Capital, Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze millions quatre cent cinquante-trois mille vingt cinq point zéro cinq Dollars des Etats-Unis (12,453,025.05 USD) divisé en vingt mille (20.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions sont et resteront nominatives et la Société maintiendra un registre des actionnaires à cet effet.

### **Chapitre III. Conseil d'administration, Surveillance des comptes**

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaire ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunion du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.



Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalable adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil d'administration peut de temps en temps déterminer.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

Une procuration peut seulement être donnée à un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une conférence tenue par les présents moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

Le conseil d'administrateur ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par un membre du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateur, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associés, fondés de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoir seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

La société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir et leur héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.



**Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Surveillance des comptes.** Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprise externe agréé par le Commissariat aux Assurances. Le réviseur d'entreprise externe sera nommé par l'assemblée des actionnaires de la Société.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée, représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

**Art. 16. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17. Autre assemblées générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 18. Procédure, Vote.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits de procès-verbaux de l'assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par un membre du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 20. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 22. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de loi du 6 décembre 1991 sur les assurances et réassurances, telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

### *Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. LAUER, D. REGRAIN, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25818. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010100662/420.

(100112904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

### **Energy Asset Management S.à r.l., Fonds Commun de Placement.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.836.

La liste des signatures autorisées de la société au 11 juin 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Energy Asset Management S.à r.l.

Référence de publication: 2010091845/12.

(100101887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

### **Ernst August Carree II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 642.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.064.

### EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010091847/15.

(100101641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**EPISO Cake S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPISO Office 8 S.à.r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.760.

—  
In the year two thousand and ten, on the twenty first of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "EPISO Office 8 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 147.760, incorporated by deed enacted on the thirteenth of August 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1791 of September 16, 2009 (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Alice Zutterling, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole partner presents or represented and the number of shares held by its are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) Ordinary Shares, each of them of EUR 25 (twenty five), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Amendment of the title of the Company, to be changed into "EPISO Cake S.à r.l."

2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to change the title of the Company, from "EPISO Office 8 S.à r.l." into "EPISO Cake S.à r.l."

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

" **Art. 2.** The company is incorporated under the name of "EPISO Cake S.à r.l."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française.**

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme "EPISO Office 8 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 147.760, constituée suivant acte reçu le 13 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1791 du 16 septembre 2009 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Alice Zutterling, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 25,-(vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Modification de la dénomination de la Société, à changer en "EPISO Cake S.à r.l."

2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société, de "EPISO Office 8 S.à r.l." en "EPISO Cake S.à r.l."

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société existe sous la dénomination de "EPISO Cake S.à r.l."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, A. ZUTTERLING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27845. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Référence de publication: 2010091853/80.

(100102191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**K Manco 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.039.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juillet 2010, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091957/13.

(100102388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Euro Freight Car Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.396.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 juin 2010, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateur suivants:

- Delphine André, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Gérard Becquer, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mark Stevenson, administrateur de classe A, avec adresse au 24, Genferstrasse 8027 Zürich, Suisse

- Markus Basler, administrateur de classe A, avec adresse au 4, Business Center Neuhof, Neuhoferstrasse, 6341 Baar, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Référence de publication: 2010091857/23.

(100102385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of the month of June.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of Alberta, Canada, with registered office at c/o Eeson Woolstencroft, LP 500, 603 -7<sup>th</sup> Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 16, 2010,

(2) KKR European Fund II, Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of Alberta, Canada, with registered office at c/o Eeson Woolstencroft, LP 500, 603 -7<sup>th</sup> Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 16, 2010,

(3) KKR Partners (International), Limited Partnership, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson Woolstencroft LLP 500,603 -7<sup>th</sup> Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 16, 2010,

(4) KKR Portfolio NomineeCo 1, a private limited liability company organized under the laws of England and Wales with a registered office at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom and registered with the Companies House under number 065442577, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

(5) KKR Portfolio NomineeCo 2, a private limited liability company organized under the laws of England and Wales with a registered office at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom and registered with the Companies House under number 06544487, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

(6) KKR Portfolio NomineeCo 3, a private limited liability company organized under the laws of England and Wales with a registered office at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom and registered with the Companies House under number 06544346, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

(7) KKR Portfolio NomineeCo 4, a private limited liability company organized under the laws of England and Wales with a registered office at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom and registered with the Companies House under number 06544525, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

(8) KKR Portfolio NomineeCo 5, a private limited liability company organized under the laws of England and Wales with a registered office at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom and registered with the Companies House under number 06714798, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

(9) KKR Portfolio NomineeCo 6, a private limited liability company organized under the laws of England and Wales with a registered office at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom and registered with the Companies House under number 06714950, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

(10) KFN CO-INVEST HOLDINGS, L.P., a Delaware limited partnership, with registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 21, 2010,

(11) The Northwestern Mutual Life Insurance Company, a company incorporated in Wisconsin, United States of America, with registered office at 720 E. Wisconsin Ave., Milwaukee, WI 53202-4797, United States of America, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 17, 2010,

(12) TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd., an exempt limited liability company incorporated in the Cayman Islands, with registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman registered under number OG-167346, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 19, 2010,

(13) TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd., an exempt limited liability company incorporated in the Cayman Islands, with registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman registered under number OG-167353, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 18, 2010,

(14) RBC cees Trustee Limited, a Jersey corporate entity, having its registered office at 19-21, Broad Street, St Helier, Jersey JE1 3PB, Channel Islands and registered with the Jersey Company Register under number 68138, acting as trustee of KKR International Employee Pension Plan, a trust formed under the laws of Jersey and having its registered address at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey JE1 3PB, Channel Islands, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 17, 2010,

(15) Mr Robert Lewin, residing professionally at 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

(16) BIS MPP Limited, a limited corporation incorporated in Australia (state of Victoria) and registered under number ACN 120 480 444, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust, a trust formed under the laws of Victoria, hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

(17) BIS MPP Limited, a limited corporation incorporated in Australia (state of Victoria) and registered under number ACN 120 480 444, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 2), a trust formed under the laws of Victoria hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

(18) BIS MPP Limited, a limited corporation incorporated in Australia (state of Victoria) and registered under number ACN 120 480 444, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 3), a trust formed under the laws of Victoria hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

(19) BIS MPP Limited, a limited corporation incorporated in Australia (state of Victoria) and registered under number ACN 120 480 444, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 4), a trust formed under the laws of Victoria hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010

(20) Permanent Investment Management Limited, a limited corporation incorporated in Australia (state of New South Wales) and registered under number ACN 003 278 831, acting as trustee of BIS Management Trust, a trust formed under the laws of Victoria (Australia), hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010,

being hereafter collectively referred to as the "Shareholders",

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The Shareholders declare that they are the sole shareholders of Rubus International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rolingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of three hundred and sixty-three thousand five hundred and twenty-five euros (EUR 363,525.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B117.513, and incorporated by a deed of the undersigned notary of June 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of September 1, 2006 under number 1656 (the "Company"). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the undersigned notary of March 17, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 6, 2010 under number 957.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 TO INCREASE the Company's issued capital by an amount of three thousand nine hundred and seventy-five euros (EUR 3,975.-) so as to raise it from its current amount of three hundred and sixty-three thousand five hundred and twenty-five euros (EUR 363,525.-) to three hundred and sixtyseven thousand and five hundred euros (EUR 367,500.-).

2 TO ISSUE one hundred and fifty-nine (159) new shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand five hundred and forty-one (14,541) shares to fourteen thousand seven hundred (14,700) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 TO ACKNOWLEDGE the waiver by all shareholders of any preferential subscription right in relation to the above proposed capital increase and TO ACCEPT the subscription of these newly issued shares by BIS MPP Limited, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 5), acting in capacity of subscriber and their payment in cash for an aggregate approximate amount of six thousand seven hundred ninety-seven Australian Dollars and eighty cents (AUD 6,797.80).



4 TO APPROVE and RATIFY the redemption of one (1) share for a total approximate price of fifty-two Australian dollars eighty-two cents (AUD 52.82).

5 TO ACKNOWLEDGE the acceptance of the proposed redemption of shares by (i) Permanent Investment Management Limited, acting as trustee of BIS Management Trust for one (1) share, to become effective at the time of the Shareholders' meeting and to further acknowledge the intention of the other shareholders not to offer their shares in the Company to such redemption.

6 TO REDUCE the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euros (EUR 25.-) so as to reduce it from its then current amount of three hundred and sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 367,500.-), to three hundred and sixty-seven thousand four hundred and seventy-five euros (367,475) divided into fourteen thousand six hundred and ninety-nine (14,699) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by cancellation of one (1) share so redeemed.

7 TO AMEND article 5 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

8 TO CONFER all and any powers to each manager of the Company in order to implement the capital reduction herein above proposed.

9 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions, each time unanimously adopted:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVE TO INCREASE the Company's issued capital by an amount of three thousand nine hundred and seventy-five euros (EUR 3,975) so as to raise it from its current amount of three hundred and sixtythree thousand five hundred and twenty-five euros (EUR 363,525.-) divided into fourteen thousand five hundred and forty-one (14,541) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to three hundred and sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 367,500.-) divided into fourteen thousand seven hundred (14,700) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVE TO ISSUE, with immediate effect, one hundred and fifty-nine (159) new shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand five hundred and forty-one (14,541) shares to fourteen thousand seven hundred (14,700) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the date hereof.

*Third resolution*

*Subscription*

The Shareholders ACKNOWLEDGE the waiver by each of the Shareholders of its preferential subscription rights, if any.

There now appeared BIS MPP Limited, prenamed, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No.5), a trust formed under the laws of Victoria (Australia), hereby represented by Mrs Rebecca Unverzagt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22, 2010.

BIS MPP Limited, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 5), prenamed, declared to subscribe for one hundred and fifty-nine (159) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up for such new shares by a contribution in cash for an aggregate amount of six thousand seven hundred ninety-seven Australian Dollars and eighty cents (AUD 6,797.80) which aggregate amount converted into euros based on the exchange rates of 21 June 2010 as of 4:00 p.m. (Australian Eastern Standard Time) as published by the Reserve Bank of Australia, corresponds to the nominal value of such new shares for an amount of three thousand nine hundred and seventy-five euros (EUR 3,975.-) together with a share premium for an amount of eight hundred forty-two euros and sixty cents (EUR 842.60).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

The Shareholders RESOLVE TO ACCEPT the subscription of one hundred and fifty-nine (159) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by BIS MPP Limited, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 5), together with the payment in full of each of these newly issued shares as described hereinabove and RESOLVE TO ALLOCATE the one hundred and fifty-nine (159) new shares to BIS MPP Limited, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 5).

*Fourth resolution*

The Shareholders ACKNOWLEDGE that the Company's interim financial statements as of the date hereof, which show the financial situation of the Company immediately subsequent to the above resolved capital increase and which shall remain annexed hereto, show sufficient available funds currently booked in the Company's accounts so that a redemption of one (1) share for a total amount of fifty-two Australian dollars eighty-two cents (AUD 52.82) shall not have



the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws and/or the articles of incorporation of the Company.

The Shareholders RESOLVED TO APPROVE and RATIFY the redemption of one (1) share for a total price of fifty-two Australian dollars eighty-two cents (AUD 52.82).

*Fifth resolution*

The Shareholders RESOLVED TO ACKNOWLEDGE the acceptance of the proposed redemption of one (1) share owned by Permanent Investment Management Limited, acting as trustee of BIS Management Trust, which redemption shall therefore become effective at the time of the present shareholders' meeting and to further acknowledge the intention of the other shareholders not to offer their shares in the Company to such redemption.

*Sixth resolution*

The Shareholders RESOLVED TO REDUCE the corporate capital of the Company by an amount twenty-five euros (EUR 25.-) so as to reduce it from its then current amount of three hundred and sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 367,500.-) divided into fourteen thousand seven hundred (14,700) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to three hundred and sixty-seven thousand four hundred and seventy-five euros (EUR 367,475.-) divided into fourteen thousand six hundred and ninety-nine (14,699) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, by way of cancellation of the one (1) share so redeemed.

*Seventh resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVE TO AMEND article 5, first paragraph of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital. (1<sup>st</sup> paragraph).** The share capital of the Company is set at three hundred and sixty-seven thousand four hundred and seventy-five euros (EUR 367,475.-) divided into fourteen thousand six hundred and ninety-nine (14,699) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

*Eighth resolution*

The Shareholders RESOLVED TO CONFER all and any powers to any Manager in order to implement the above resolutions.

Any said Manager is notably entitled and authorised to make the reimbursement and the repayment to Permanent Investment Management Limited, acting as trustee of BIS Management Trust, by payment in cash, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

*Declaration*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the Shareholders, represented as above mentioned, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Shareholders and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the Shareholders, represented by their above mentioned attorneys-in-fact, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(1) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au c/o Eeson Woolstencroft, LP 500, 603 -7<sup>th</sup> Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2010;

(2) KKR European Fund II, Limited Partnership, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au c/o Eeson Woolstencroft, LP 500, 603 -7<sup>th</sup> Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2010;

(3) KKR Partners (International), Limited Partnership, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social c/o Eeson & Woolstencroft LLP, Suite 500, 603 -7<sup>th</sup> Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2010;

(4) KKR Portfolio NomineeCo 1, une private limited liability company régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle avec siège social à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 065442577, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(5) KKR Portfolio NomineeCo 2, une private limited liability company régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle avec siège social à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06544487, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(6) KKR Portfolio NomineeCo 3, une private limited liability company régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle avec siège social à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06544346, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(7) KKR Portfolio NomineeCo 4, une private limited liability company régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle avec siège social à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06544525, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(8) KKR Portfolio NomineeCo 5, une private limited liability company régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle avec siège social à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06714798, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(9) KKR Portfolio NomineeCo 6, une private limited liability company régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle avec siège social à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD United Kingdom et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06714950, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(10) KFN CO-INVEST HOLDINGS, L.P., une limited liability company régie par le droit du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2010;

(11) The Northwestern Mutual Life Insurance Company, une société constituée au Wisconsin, ayant son siège social au 720 E. Wisconsin Ave., Milwaukee, WI 53202-4797, États-Unis d'Amérique, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 17 juin 2010;

(12) TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd., une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman et enregistrée sous le numéro OG-167346, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 19 juin 2010;

(13) TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd., une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman, et enregistrée sous le numéro OG-167353, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2010;

(14) RBC cees Trustee Limited, une entité régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey JE1 3PB, Channel Islands, immatriculée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro TCB0153.29, agissant en sa qualité de trustee de KKR International Employee Pension Plan, un trust approuvé régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey JE1 3PB, Channel Islands, représenté par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 17 juin 2010;

(15) Monsieur Robert Lewin, avec adresse professionnelle à 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, représenté par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(16) BIS MPP Limited, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 120 480 444, agissant en sa qualité de trustee de BIS Senior MPP Trust, un trust régi par les lois de l'état de Victoria, représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(17) BIS MPP Limited, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 120 480 444, agissant en sa qualité de trustee de BIS Senior MPP Trust (No. 2), un trust régi par les lois de l'état de

Victoria (Australie), représenté par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(18) BIS MPP Limited, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 120 480 444, agissant en sa qualité de trustee de BIS Senior MPP Trust (No. 3), un trust régi par les lois de l'état de Victoria (Australie), représenté par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(19) BIS MPP Limited, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 120 480 444, agissant en sa qualité de trustee de BIS Senior MPP Trust (No. 4), un trust régi par les lois de l'état de Victoria (Australie), représenté par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

(20) Permanent Investment Management Limited, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 003 278 831, agissant en sa qualité de trustee de BIS Management Trust, un trust régi par les lois de l'état de Victoria (Australie), représenté par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010;

étant ci-après collectivement dénommés les «Associés»

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les Associés déclarent qu'ils sont les seuls associés de Rubus International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de trois cent soixante-trois mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 363.525,-), immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-117.513 (la "Société"), et constituée par un acte du notaire soussigné le 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1 septembre 2006 sous le numéro 1656. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné le 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 mai 2010 sous le numéro 957.

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 AUGMENTATION du capital souscrit de la Société de trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 3.975,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-trois mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 363.525,-), à trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 367.500,-).

2 ÉMISSION de cent cinquante-neuf (159) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de quatorze mille cinq cent quarante et un (14.541) parts sociales à quatorze mille sept cents (14.700) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la décision prise par les associés de l'augmentation de capital proposée.

3 CONSTAT de la renonciation de la part de tous les associés à leur droit préférentiel de souscription en rapport à l'augmentation de capital ci-avant proposée et ACCEPTATION de la souscription de ces nouvelles parts sociales par BIS MPP Limited, agissant en sa qualité de trustee de BIS Senior MPP Trust (No. 5), agissant en qualité de souscripteur, par apport en espèces pour un montant total d'environ six mille sept cent quatre vingt-dix-sept dollars australiens et quatre-vingt cents (AUD 6.797,80).

4 APPROBATION et RATIFICATION du rachat d'une (1) part sociale pour un prix total d'environ cinquante deux dollars australiens et quatre-vingt-deux cents (AUD 52,82).

5 RECONNAISSANCE de l'acceptation du rachat proposé par Permanent Investment Management Limited, agissant en qualité de trustee pour BIS Management Trust, pour une (1) part sociale, ledit rachat devenant effectif lors de l'assemblée générale des associés et reconnaissance de l'intention des autres associés de ne pas offrir leurs parts sociales dans la Société au rachat.

6 RÉDUCTION du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le réduire de son montant de trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 367.500,-) à trois cent soixante-sept mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 367.475,-) divisé en quatorze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (14.699) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par annulation d'une (1) part sociale ainsi rachetée.

7 MODIFICATION de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus devant être adoptées.

8 DÉLÉGATION de tous pouvoirs à chaque Gérant pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

9 Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés DÉCIDENT D'AUGMENTER le capital souscrit de la Société de trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 3.975,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-trois mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 363.525,-) divisé en quatorze mille quatre cent cinquante et une (14.451) parts sociales à trois cent soixante-sept

mille cinq cents euros (EUR 367.500) divisé en quatorze mille sept cents euros (EUR 14.700,-) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés DÉCIDENT D'ÉMETTRE avec effet immédiat cent cinquante-neuf (159) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de quatorze mille cinq cent quarante et une (14.541) part sociale à quatorze mille sept cents (14.700) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la présente.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription*

Les Associés CONSTATENT la renonciation par chacun des Associés de leur droit préférentiel de souscription, pour autant qu'il en est.

A comparu BIS MPP Limited, susnommée, agissant en sa qualité de trustee de BIS Senior MPP Trust (No.5), un trust régi par les lois de l'état de Victoria (Australie), représentée par Madame Rebecca Unverzagt, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010.

BIS MPP Limited, agissant en sa qualité de trustee de BIS Senior MPP Trust (No. 5), susnommée, déclare souscrire à cent cinquante-neuf (159) nouvelles parts sociales de la Société, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de six mille sept cent quatre vingt dix sept dollars australiens et quatre-vingt cents (AUD 6.797,80) lequel montant est converti en euros sur la base du taux de change du 21 juin 2010 à 16h00 (heure standard de l'Australie orientale) tel que publié par la Reserve Bank of Australia correspondant à la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales pour un montant de trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 3.975,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de huit cent quarante-deux euros et soixante cents (EUR 842,60).

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Les Associés DÉCIDENT D'ACCEPTER la souscription de cent cinquante-neuf (159) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par BIS MPP Limited, agissant en sa qualité de trustee de BIS Senior MPP Trust (No.5), et la libération intégrale de chaque nouvelle part sociale comme indiqué ci-dessus et D'ATTRIBUER ces cent cinquante-neuf (159) nouvelles parts sociales à BIS MPP Limited, agissant en sa qualité de trustee de BIS Senior MPP Trust (No. 5).

#### *Quatrième résolution*

Les Associés CONSTATENT que les comptes intérimaires de la Société à la date des présentes, qui montrent la situation financière de la Société telle qu'après l'augmentation de capital ci-dessus adoptée et qui resteront joints aux présentes, montrent suffisamment de réserves disponibles actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société afin qu'un rachat d'une (1) part sociale pour un montant total de cinquante deux dollars australiens et quatre-vingt-deux cents (AUD 52,82) n'ait pas pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves indisponibles aux termes de loi et/ou des statuts de la Société.

Les Associés DÉCIDENT D'APPROUVER et de RATIFIER le rachat d'une

(1) part sociale pour un prix total de cinquante deux dollars australiens et quatre-vingt-deux cents (AUD 52,82).

#### *Cinquième résolution*

Les Associés DÉCIDENT DE PRENDRE ACTE de l'acceptation du rachat proposé d'une (1) part sociale détenue par Permanent Investment Management Limited, agissant en qualité de trustee pour BIS Management Trust, lequel rachat devient dès lors effectif lors de la présente assemblée générale des associés et de prendre acte de l'intention des autres associés de ne pas offrir au rachat leurs parts sociales dans la Société.

#### *Sixième résolution*

Les Associés DÉCIDENT DE RÉDUIRE le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le réduire de son montant actuel de trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 367.500,-) divisé en quatorze mille six cent quatre-vingt-deux (14.682) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent soixante-sept mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 367.475,-) divisé en quatorze mille six cent quarante-vingt-dix-neuf (14.699) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par annulation d'une (1) part sociale ainsi rachetée.

#### *Septième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés DÉCIDENT DE MODIFIER l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent soixante-sept mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 367,475,-) divisé en quatorze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (14.699) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Huitième résolution*

Les Associés DÉCIDENT DE DÉLÉGUER à tous Gérants tous pouvoirs pour mettre en œuvre les résolutions ci-dessus adoptées.

Tout Gérant est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital à Permanent Investment Management Limited, agissant en qualité de trustee pour BIS Management Trust, par voie de paiement en espèces, à fixer la date et toutes autres modalités de ce paiement, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

*Évaluation des Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des Associés, tels que représentés ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes Associés, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux Associés représentés par leurs mandataires prémentionnés, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Unverzagt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2010. Relation: LAC/2010/28111. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097614/409.

(100108635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**Fordella S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Fordella Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.939.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 05 juillet 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010091877/21.

(100101941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**EVI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.058.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2010*

Après délibération, l'Assemblée accepte la démission des administrateurs suivants avec effet au 15 juin 2010:

- Monsieur CACCIATORE Jean, né le 03/12/1970, domicilié Rue Nouvelle Route 16, à 4831 Bilstain (Belgique)
- Monsieur DODEMONT Gregory, né le 14/09/1976, domicilié Rue des Berlaines 19, à 4651 Battice (Belgique)

Après délibération, l'Assemblée accepte la démission de l'administrateur-délégué suivant avec effet au 15 juin 2010:

- Monsieur DODEMONT Gregory, né le 14/09/1976, domicilié Rue des Berlaines 19, à 4651 Battice (Belgique)

Luxembourg, le 30/06/2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Référence de publication: 2010091858/15.

(100101684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Modim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 37.719.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale le 9 juillet 2010*

A l'occasion de l'assemblée générale de la Société s'étant tenue en date du 9 juillet 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Prise de connaissance de la démission de Monsieur Dr. Richard THALHOFER de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet à ce jour,
- Nomination de Monsieur Hans-Georg HERRMANN, né le 25 novembre 1959 à Sarrebruck, Allemagne, demeurant professionnellement à Geibelstr. 1, D- 66121 Sarrebruck., Allemagne, en tant que membre du conseil d'administration avec effet à ce jour et fixation de la durée de son mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire délibérant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092011/18.

(100102310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Gain Capital Participations II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.312.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 juin 2010*

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015, Monsieur Dr. Ludwig ANDORFER, né le 22 avril 1944 à Kirchdorf / Krems (Autriche), administrateur de sociétés et résidant professionnellement à AT-4010 Linz, Hauptplatz 10-11 a été nommé administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Gain Capital Participations II S.A. SICAR

United International Management S.A

Référence de publication: 2010091883/17.

(100102281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---



**Gex Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.690.800,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.075.

*Extrait des décisions prises par lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 mai 2010*

*Quatrième résolution*

L'assemblée prend note de la démission de madame Rachel BARLOW de son poste de gérante avec effet au 31 décembre 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010091881/14.

(100102299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.892.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé signé entre les parties en date du 30 décembre 2009 que la société GSO Credit Opportunities Fund (Helios), L.P., une société de droit des Iles Caïmanes, établie et ayant son siège social à Queensgate House, 1234 South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Vierges Britanniques a transféré 223 parts sociales à la société GSO Targeted Opportunity Master Partners L.P., une société constituée et existant sous les lois des Iles Caïmanes, établie et ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, KY-1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes.

Partant la répartition du capital social est comme suit:

GSO Targeted Opportunity Master Partners L.P. ....	223 parts sociales
GSO Special Situations Overseas Master Fund Ltd . . . . .	820 parts sociales
GSO Special Overseas Benefit Plan Fund . . . . .	12 parts sociales
Total: . . . . .	1,055 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 01.07.2010.

Référence de publication: 2010091911/23.

(100102463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Gain Capital Participations SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.091.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 juin 2010*

1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2015, Monsieur Dr. Ludwig ANDORFER, né le 22 avril 1944 à Kirchdorf / Krems (Autriche), administrateur de sociétés et résidant professionnellement à AT-4010 Linz, Hauptplatz 10-11 a été nommé administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS S.A. SICAR

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010091884/17.

(100102270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Billington S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Billington Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.329.

L'an deux mille dix.

Le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BILLINGTON HOLDING S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 39.329,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 290 du 02 juillet 1992.

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les NEUF MILLE CENT SOIXANTE (9.160) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (91.600.000.-), représenté par NEUF MILLE CENT SOIXANTE (9.160) ACTIONS d'une valeur nominale DIX MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (10.000.-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 2.271.680,-), représenté par NEUF MILLE CENT SOIXANTE (9.160) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE-HUIT EUROS (€ 248,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 23 novembre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 627 du 10 août 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en BILLINGTON S.A., SPF. Modification de l'article 1, alinéa 1, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de BILLINGTON S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 3.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article seize (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en BILLINGTON S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) - 1<sup>er</sup> alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . 1<sup>er</sup> alinéa.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de BILLINGTON S.A., SPF.

*Quatrième résolution*

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin. 2010. Relation: EAC/2010/7761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010094811/91.

(100105449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.733.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le actionnaires ont pris le décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateur suivants:

- Vishal Jugdeb, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascal Nutz, avec adresse au 5, rue Guillaume kroll, L-1882 Luxembourg
- Brenden O'Leary, avec adresse à Glanbia House, Kilkenny, Irlande

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 novembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 novembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Référence de publication: 2010091901/20.

(100102387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Nordbat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 102.693.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 21 avril 2010 à 14.00 heures*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Nico SCHMIT de son poste d'administrateur.

Il sera remplacé par Monsieur Marc JANS, né à Wiltz (L) le 02.11.1985, demeurant à L - 9651 Eschweiler/Wiltz, 5, rue Tom. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2015.

Sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2015:

Monsieur Claude JANS, administrateur et administrateur-délégué, né à Wiltz (L) le 23.08.1956, demeurant à L - 9651 Eschweiler, 4, Rue Tom

Monsieur Udo REINERTZ, administrateur, né à St. Vith (B) le 05.03.1971, demeurant à B - 4790 Burg-Reuland, Espeler 2-D

Le mandat du commissaire aux comptes la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38 937, avec siège social à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010092024/22.

(100101675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Hakoris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.960.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010091912/15.

(100102288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Glofin Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.039.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 14 mai 2010 à 11 heures ("L'Assemblée")*

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Angelina Scarcelli, née le 13/09/1975 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 15/10/2009

en remplacement de Mr Alexis Kamarowsky. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2010091904/19.

(100101847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Transmideast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.628.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 9 juillet 2010*

*Résolutions:*

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2011.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Mevea Sàrl, ayant son siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2010092137/20.

(100102276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Hezias B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.003.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le Gérant Unique en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010091915/15.

(100102289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Immobilière C.JANS & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 102.762.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 20 mai 2010 à 16.00 heures*

L'assemblée générale renouvelle les mandats de l'administrateur-délégué, et des administrateurs à savoir:

Monsieur Claude JANS, administrateur et administrateur-délégué, né à Wiltz (L) le 23.08.1956, demeurant à L - 9651 Eschweiler, 4, Rue Tom

Madame Gaby JANS-ZEIEN, née à Wiltz (L) le 23.02.1958, demeurant à L - 9651 Eschweiler 4, Rue Tom

Monsieur Udo REINERTZ, né à St. Vith (B) le 05.03.1971, demeurant à B - 4790 Burg-Reuland, 2-D Espeler  
Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes SRE Société de Révision Charles ENSCH S.A. est remplacé par la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38 937, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Pour extrait sincère et conforme  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2010091930/21.

(100101674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**High Tide CDO DNS 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.148.

—  
*Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 25 mars 2010 à 10h15 (L'«Assemblée»)*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs ainsi que le mandat du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises de la société avec effet à partir du 20 mai 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration se composant de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes étant:

- Luxembourg International Consulting S.A., avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises étant:

- Deloitte SA, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Pour extrait conforme  
Signatures  
*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2010091921/25.

(100101880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**K4Com S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.433.

—  
Par lettres de démission datées du 9 juillet 2010, Monsieur Vincent THILL, administrateur, et Monsieur Stefano DE MEO, administrateur, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg, ont présenté leur démission avec effet immédiat.

Par lettre de démission datée du 5 juillet 2010, la fiduciaire Mevea Sarl ayant son siège social à Luxembourg, 4 rue de l'Eau et enregistrée auprès du registre du commerce à Luxembourg sous le numéro. B. 64.433, a présenté la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque domiciliaire*  
Signature

Référence de publication: 2010091965/19.

(100101651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---